

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur DIJOUX Stéphano, 1^{er} adjoint.

AFFAIRE N° 36/1810 :

Travaux d'extension et de maintenance du réseau d'eaux pluviales et de la voirie - lots 1 à 4 : attribution des marchés de travaux

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Michel FONTAINE

Affaire n°36/1810 : Travaux d'extension et de maintenance du réseau d'eaux pluviales et de la voirie - lots 1 à 4 : attribution des marchés de travaux.

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée sous la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert pour des « Travaux d'extension et de maintenance du réseau d'eaux pluviales et de la voirie – lots 1 à 4 ».

Les lots 1 à 3 ont pour objet la réalisation de travaux de pose de tuyaux, de regards et de grilles d'eaux pluviales de différents diamètres. Ils consistent également à la pose de bordures et à la mise en œuvre d'enrobés et de bétons dans les secteurs concernés.

Le lot 4 a pour objet la réalisation de travaux pour la remise en état des grilles et tampons. Il consiste également à la pose de bordures et mise en œuvre de béton pour la création des accès voitures et passages piétons. Le lot 4 s'applique sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Pierre.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le lundi 02 Septembre 2024 au BOAMP/JOUE et le mardi 03 Septembre 2024 au journal local Le QUOTIDIEN avec une date limite de remise des offres fixée au mardi 08 Octobre 2024.

Les marchés deviennent exécutoires à compter du lendemain de leur date de notification.

Ils sont conclus pour une période de QUATRE (04) ANS. Les marchés pourront être dénoncés par période annuelle sur décision expresse du représentant de l'Acheteur (1 an à compter de la notification). En cas de dénonciation, le représentant de l'Acheteur devra se prononcer par écrit au moins TROIS (03) mois avant la fin de chaque période annuelle.

Ils s'exécutent par émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins dans la limite du budget. Les marchés sont passés en valeur avec un minimum et un maximum annuels sur le fondement des articles R.2162-2 al.2, R.2162-4 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Ces derniers ne font pas l'objet d'une décomposition en tranches.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le **vendredi 06 Décembre 2024** pour choisir au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation (La valeur économique (pondération 60%) et la valeur technique (pondération 40%)) les propositions suivantes :

N° du lot	Désignation des travaux	Montant minimum annuel (€ H.T)	Montant maximum annuel (€ H.T)	Attributaire du marché
1	SECTEUR 1	100 000,00	4 000 000,00	S.B.T.P.C
2	SECTEUR 2	100 000,00	4 000 000,00	RAZEL-BEC REUNION
3	SECTEUR 3	100 000,00	4 000 000,00	S.B.T.P.C
4	PETITS TRAVAUX DE VRD (Tout secteur)	10 000,00	600 000,00	Groupement HYDROTECH/B.T.O.I – ENROBES REUNION

Accusé de réception en préfecture
074 249740164 20241216 36 1810 DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les marchés correspondants sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE